

TELEFILM

C A N A D A

PARTENAIRE

DE ▶

CHOIX

**RECOMMANDATIONS
FORMELLES –
CONSULTATIONS
PANCANADIENNES**

TELEFILM.CA



RECOMMANDATIONS FORMELLES – INDICE DE RÉUSSITE

MESURER LE SUCCÈS DU PORTEFEUILLE DE FILMS FINANCÉS PAR TÉLÉFILM

Lancé en 2011, l'Indice de réussite de Téléfilm est une mesure qui prend en considération trois types de succès : commercial, culturel et industriel. À partir d'une base de référence établie en 2010, cet indicateur clé de performance avait pour objectif d'évaluer les changements dans le succès global des films financés par Téléfilm d'une année à l'autre.

L'une des initiatives clés du plan stratégique 2020-2022 de Téléfilm est de moderniser l'Indice de réussite, pierre angulaire de notre architecture de programmes, pour aligner ensuite notre approche en matière d'investissement.

INTENTION ET OBJECTIFS

Depuis son implantation, force est de reconnaître que l'Indice de réussite n'a pas contribué à enrichir notre compréhension de l'évolution du marché ni à stimuler la conversation avec l'industrie. Les écarts observés d'une année à l'autre étaient souvent attribuables à la performance remarquable de quelques films plutôt qu'à une tendance lourde. C'est pourquoi Téléfilm recommande d'abandonner l'Indice de réussite comme mesure de succès du portefeuille.

Dans le but d'atteindre une meilleure lisibilité de nos objectifs et des résultats, Téléfilm adoptera de nouvelles mesures de performance pour aider à l'amélioration continue de ses programmes ainsi que pour la communication de ses résultats à l'industrie. Ces mesures viendront enrichir le tableau de bord de gestion de Téléfilm qui inclut notamment des mesures de parité, de représentation autochtone et des autres groupes sous-représentés.

En proposant de ne plus utiliser un indice composé, Téléfilm adopte une approche simplifiée qui pourra évoluer avec l'industrie, le marché et les changements démographiques. Des indicateurs comme l'écoresponsabilité ou le ratio de succès d'engagement des auditoires par volet de programme ou par marché pourront aussi être introduits d'une manière évolutive. Téléfilm continuera de chercher à utiliser des mesures fiables, facilement applicables, susceptibles de recueillir une large adhésion.

RECOMMANDATION 1

Abandonner l'Indice de réussite comme mesure de succès du portefeuille de Téléfilm.

RECOMMANDATION 2

Adopter des mesures de performance distinctes pour aider à l'amélioration continue des programmes et la reddition de comptes.

ENGAGEMENT DES AUDITOIRES ET RÉSONANCE CULTURELLE

Nous proposons de remplacer les trois composantes de l'Indice de réussite actuel – commerciale, culturelle, industrielle – par deux grandes mesures de succès : l'engagement des auditoires et la résonance culturelle.

La notion d'engagement des auditoires rendra compte du succès d'un long métrage auprès d'un large auditoire aussi bien que d'une communauté ou encore d'auditoires ciblés. Cette notion élargie de l'engagement des auditoires inclut le succès commercial, mais pas uniquement. Pour un documentaire, une large diffusion en milieu scolaire peut être un indicateur de succès. Pour un film de genre ou d'animation aux qualités artistiques remarquables, la tournée des festivals peut être le meilleur moyen de rejoindre l'auditoire cible. Téléfilm soutient un large éventail de projets, de créateurs et de points de vue. Cette diversité doit également se refléter dans l'appréciation des différentes formes d'engagement des auditoires. Le public canadien étant composé de multiples segments avec des communautés ayant des facteurs sociodémographiques, ethnoculturels et linguistiques différents, la résonance culturelle peut s'exprimer tant au niveau des thèmes, des genres et des styles cinématographiques.

La notion de résonance culturelle fait référence à l'impact du film, à sa contribution à notre enrichissement culturel et à notre patrimoine cinématographique national. La résonance culturelle peut aussi correspondre à un fort engagement des auditoires et au succès commercial. Les nominations et prix gagnés en festivals de même que les marques d'appréciation accordées par des pairs en sont aussi de bons indicateurs.

DEUX COMPOSANTES

RÉSONANCE
CULTURELLE

ENGAGEMENT
DES
AUDITOIRES

MESURES

Engagement des auditoires

- Large portée
- Reflet des communautés
- Auditoires ciblés

Résonance culturelle

- Nationale
- Internationale

RECOMMANDATION 3

Adopter deux grandes mesures de succès : l'engagement des auditoires et la résonance culturelle.

APPROCHE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

L'Indice de réussite constitue un des fondements de l'allocation du financement pour nos deux principaux programmes. Le pointage des compagnies de production avait pour objectif de déterminer l'admissibilité au Volet accéléré du Programme de production et au Volet automatique du Programme de développement.

Nous en sommes venus à la conclusion que l'Indice de réussite n'a pas produit les bénéfices attendus. En plus d'être complexe, opaque et difficile d'application, il a engendré un système de privilèges qui bénéficiait à un nombre très limité de compagnies de production.

Après plusieurs simulations et une réflexion approfondie, Téléfilm croit qu'un processus sélectif de décision transparent est de loin le meilleur moyen d'assurer un accès équitable et d'identifier les projets à fort potentiel d'engagement des auditoires et de résonance culturelle.

Une fois que les engagements pris avant l'année financière 2019-2020 auront été honorés, nous proposons d'abolir le Volet accéléré du Programme de production. Par la suite, tous les projets seront évalués par l'entremise d'un processus sélectif renforcé par la publication des grilles d'évaluation et le recours à des comités consultatifs. La feuille de route des membres de l'équipe créative demeurera bien entendu un des critères importants.

Nous recommandons également d'abolir le calcul du pointage des compagnies de production qui servait à déterminer l'admissibilité au Volet accéléré en production et au Volet automatique en développement. Le Volet automatique et le Volet sélectif du Programme de développement seront remplacés par un nouveau volet de financement préqualifié basé sur le mérite. La méthode de calcul qui servira à déterminer l'admissibilité au nouveau volet sera simplifiée.

RECOMMANDATION 4

Abolir le Volet accéléré du Programme de production. Les nouveaux projets seront évalués par l'entremise d'un processus sélectif.

RECOMMANDATION 5

Abolir le calcul du pointage des compagnies de production qui servait à déterminer l'admissibilité au Volet accéléré en production et au Volet automatique en développement.

RECOMMANDATIONS FORMELLES – PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT

INTENTION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le Programme de développement permet à Téléfilm d'appuyer le développement de projets solides apportant divers points de vue et d'équipes compétentes qui passeront à la production et réussiront à rejoindre avec succès leurs auditoires. Le Programme contribue à l'atteinte de cet objectif en appuyant financièrement les compagnies ayant connu du succès dans la production de longs métrages. Le Programme vise à offrir davantage de flexibilité aux requérants admissibles. Ainsi, l'on s'attend à ce que les requérants assument la responsabilité de leurs activités de développement et soient évalués en fonction des succès qu'ils obtiennent.

Téléfilm propose les changements suivants au Programme de développement :

- ▶ augmenter le montant de sa participation financière;
- ▶ introduire un volet préqualifié de financement afin de pouvoir inclure un plus large éventail de producteurs;
- ▶ Jusqu'à 125 compagnies de production de toutes tailles et de toutes les régions du pays auront accès à ce volet préqualifié de financement.

Le Volet destiné aux personnes racisées et le Volet autochtone du Programme de développement seront maintenus et la contribution financière de Téléfilm sera revue à la hausse en ligne avec les autres volets du Programme. Un meilleur accès au Programme sera offert aux communautés linguistiques en situation minoritaire. Un nouveau volet pour l'aide au bouclage des projets sera créé et ouvert à tous.

NOUVEAU VOLET PRÉQUALIFIÉ

De nombreux intervenants ont fait valoir durant les consultations qu'un mode de financement prévisible est essentiel pour assurer une base solide au développement des projets. C'est pour cette raison que Téléfilm a décidé de simplifier sa méthode de pointage. La méthode actuelle de pointage des compagnies de production sera abandonnée. L'accès au volet préqualifié de financement sera déterminé selon le succès d'engagement des auditoires (évalué par le ratio des revenus bruts sur le budget de production). Toutes les compagnies seront traitées sur un pied d'égalité.

Téléfilm ne fixera pas d'exigences de parité ou de diversité aux producteurs qui auront accès à ce nouveau volet préqualifié de financement, mais s'attendra à ce que les projets soumis au Programme de production contribuent à l'atteinte de ses objectifs en matière de parité et de diversité.

RECOMMANDATION 1

Introduire un nouveau volet préqualifié de financement afin d'élargir l'accès à un financement prévisible.

RECOMMANDATIONS FORMELLES – PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au nouveau volet préqualifié de financement, le producteur devra avoir à son actif au moins un long métrage de fiction ou documentaire soutenu en production par Téléfilm sorti au cours des trois dernières années civiles (1er janvier au 31 décembre).

RECOMMANDATION 2 Sortie d'au moins un long métrage soutenu en production par Téléfilm au cours des trois dernières années pour être admissible au volet préqualifié de financement.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'accès au volet préqualifié de financement des compagnies de production admissibles sera établi d'après le ratio de succès d'engagement des auditoires des films soutenus par Téléfilm sortis au cours des six dernières années civiles (1er janvier au 31 décembre). Le succès de chaque film sera déterminé par le ratio des revenus bruts totaux sur le budget de production total, au prorata du niveau de participation convenu entre coproducteurs.

La performance finale de chaque compagnie de production sera calculée en additionnant le ratio pondéré de succès de tous ses films sortis au cours des six dernières années. Ce résultat servira à établir le classement entre tous les producteurs admissibles au volet préqualifié de financement.

La règle de la neutralité des plateformes et des marchés sera appliquée dans le calcul des revenus bruts. À l'aide d'une règle d'approximation, les taxes de vente et la part de l'exploitant seront déduites des recettes-guichet compilées par MTAC pour les rendre comparables aux revenus bruts d'autres sources. Comparativement à l'ancienne méthode de calcul du pointage de la feuille de route, il n'y aura aucune table de conversion et aucune pondération. Tous les revenus auront valeur égale et seront exprimés en proportion du budget de production.

Film	Participation (A)	Recettes-guichet	Autres revenus bruts nationaux	Revenus bruts internationaux	Revenus totaux (B)	Budget de production (C)	Ratio pondéré A x (B/C)	
Film X	100%	150 000 \$	50 000 \$	100 000 \$	300 000 \$	1 800 000 \$	16,7%	
Film Y	100%	900 000 \$	800 000 \$	2 300 000 \$	4 000 000 \$	6 000 000 \$	66,7%	
Film Z	50%	900 000 \$	1 500 000 \$	4 600 000 \$	7 000 000 \$	14 000 000 \$	25,0%	
100%*16,7 + 100%*66,7 + 50%*25 = 108,4							TOTAL	108,4%

RECOMMANDATIONS FORMELLES – PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT

Compagnie	Province	Somme des ratios pondérés
Compagnie #1	Ontario	295,6%
Compagnie #2	Québec	247,5%
Compagnie #3	Colombie-Britannique	182,1%
Compagnie #4	Manitoba	147,9%
Compagnie #5	Québec	108,4%
Compagnie #6	Ontario	105,7%
...		...

RECOMMANDATION 3

Établir le classement des compagnies admissibles au volet préqualifié en comparant la somme du ratio de succès d'engagement des auditoires de leurs films financés par Téléfilm sortis au cours des six dernières années.

RECOMMANDATION 4

Appliquer la règle de neutralité des plateformes et des marchés dans le calcul des recettes brutes.

AUTRES CHANGEMENTS AU PROGRAMME

Afin d'aider les projets avancés qui nécessitent une dernière phase de développement pour passer à la production, nous proposons la création d'un volet d'aide au bouclage des projets. Cette nouvelle aide sera accessible à tous sur la base du premier arrivé premier servi, jusqu'à épuisement des fonds.

En parallèle, nous procéderons à une révision des dépenses admissibles. Nous consulterons nos partenaires de l'industrie avant de faire des changements.

RECOMMANDATION 5

Créer un volet d'aide au bouclage des projets.

RECOMMANDATION 6

Réviser les dépenses admissibles après consultation auprès l'industrie.

RECOMMANDATIONS FORMELLES – PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Le volet préqualifié comportera trois niveaux de financement, dont l'accès sera déterminé par le classement des compagnies de production en fonction de leur succès d'engagement des auditoires :

Palier A Les 25 compagnies en tête de classement recevront une aide financière de 75 000\$

Palier B Les 50 compagnies suivantes recevront 50 000 \$

Palier C Et jusqu'à 50 compagnies recevront 25 000\$.

La répartition linguistique 1/3 français - 2/3 anglais s'appliquera pour le volet préqualifié.

Au total, jusqu'à 125 compagnies de production recevront un financement du volet préqualifié chaque année.

Pour le Volet autochtone et le Volet destiné aux personnes racisées, le montant de la participation financière de Téléfilm sera porté à 25 000 \$. Nous sommes confiants qu'en étant accessible à un grand nombre de compagnies de toutes les régions, un tel financement sera propice au développement d'une diversité de projets solides, susceptibles de passer à la production.

MONTANTS RÉVISÉS DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE TÉLÉFILM

		FINANCEMENT PAR COMPAGNIE	
		Recommandé	Actuel
VOLET PRÉQUALIFIÉ	Palier A - 25 compagnies	75 000 \$	15 000 - 200 000 \$
	Palier B - 50 compagnies	50 000 \$	
	Palier C - Jusqu'à 50 compagnies	25 000 \$	
VOLET SÉLECTIF	Autochtone	25 000 \$	15 000 \$
	Personnes racisées	25 000 \$	15 000 \$
	Bouclage	A/D	-

RECOMMANDATION 7 Les 25 compagnies en tête de classement du volet préqualifié recevront 75 000 \$. Les 50 compagnies suivantes dans ce classement recevront 50 000 \$ et jusqu'à 50 compagnies qui suivent recevront 25 000\$.

RECOMMANDATION 8 La répartition linguistique 1/3 français - 2/3 anglais s'appliquera pour le volet préqualifié.

RECOMMANDATION 9 Des seuils régionaux seront appliqués à l'ensemble des 100 compagnies des Paliers B et C.

RECOMMANDATION 10 Le montant de la participation de Téléfilm au Volet autochtone et au Volet destiné aux personnes racisées sera de 25 000 \$.

RECOMMANDATIONS FORMELLES – PROGRAMME TALENTS EN VUE

INTENTION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le Programme Talents en vue – Financement de premiers longs métrages de cinéastes émergents vise à soutenir un large éventail de cinéastes émergents et à accélérer le développement de leur carrière en leur donnant l'opportunité et l'autonomie de créer leur premier long métrage. L'objectif du Programme est de découvrir et de développer la prochaine génération de cinéastes canadiens et de leur permettre d'établir leur voix et leur sensibilité au moyen d'un premier long métrage. Ultiment, le but est de permettre à ces projets de gagner un auditoire et une attention critique, principalement via des plateformes numériques, mais également par le biais des festivals de films, des sorties en salle et de la télédiffusion.

Le Programme Talents en vue n'a pas pour but de financer des projets qui seraient normalement soutenus par notre Programme de production. Afin de donner plus de flexibilité aux équipes, nous recommandons d'éliminer le plafond du budget de production de 250 000 \$. On s'attend toutefois à ce que les devis des projets soient de l'ordre de 150 000 \$ à 500 000 \$. Le réalisme des propositions sera un des critères du processus d'évaluation que nous proposons de renforcer.

RECOMMANDATION 1 Conserver les objectifs du Programme.

RECOMMANDATION 2 Éliminer le plafond du budget de production de 250 000 \$.

DÉPÔT D'UNE DEMANDE À TÉLÉFILM

Nous recommandons de revoir le processus de recommandation par les partenaires désignés et les modalités de dépôt des demandes dans le but de favoriser l'accès des groupes sous-représentés au Programme. Nous proposons de mettre en place un nouveau volet « accès direct » pour les groupes sous-représentés (personnes racisées, LGBTQ2+, personnes ayant des invalidités).

Nous recommandons l'abolition du Volet accéléré qui accordait une aide financière aux projets réalisés par un réalisateur émergent ayant à son actif un court métrage ayant remporté un prix dans un festival de films reconnu. Ceux-ci devront dorénavant soumettre un projet via le Volet festival pour être évalué par les comités consultatifs du Programme, sans avoir à obtenir au préalable la recommandation d'un partenaire désigné.

Nous proposons d'élargir dès cette année la liste des festivals admissibles au Volet festival afin de rejoindre un plus grand nombre de candidats potentiels dans toutes les régions du pays. De plus, l'expérience acquise en production Web, en télévision, en publicité, en vidéoclip ou toute autre expérience équivalente dans l'industrie audiovisuelle sera maintenant reconnue pour pouvoir soumettre une demande de financement.

RECOMMANDATION 3 Mettre en place un nouveau volet « accès direct » pour les groupes sous-représentés.

RECOMMANDATION 4 Abolir le Volet accéléré.

RECOMMANDATION 5 Élargir la liste des festivals admissibles et le critère d'expérience.

PROCESSUS DE RECOMMANDATION

Le rôle des partenaires désignés sera réévalué, car dans certains cas, ils peuvent constituer une barrière à l'entrée. L'ouverture d'un nouveau volet « accès direct » pour les candidats issus des groupes sous-représentés servira de phase pilote, ce qui permettra d'évaluer s'il est possible de l'étendre à tous par la suite. Ce changement ferait en sorte que tous les requérants soient sur un même pied d'égalité.

RECOMMANDATION 6 Évaluer le rôle des partenaires désignés.

RECOMMANDATION 7 Envisager d'ouvrir à tous le nouveau volet « accès direct ».

PROCESSUS D'ÉVALUATION

L'évaluation des demandes continuera de se faire par l'entremise des comités consultatifs composés de pairs, d'anciens participants au Programme et d'autres experts de l'industrie. Nous proposons de mettre en place un processus d'évaluation plus rigoureux qui prendra également en compte la qualité des scénarios et la faisabilité du projet. Les demandes provenant d'une même région seront évaluées ensemble. Les projets ne pourront être déposés qu'une seule fois, mais le comité consultatif pourra recommander que des projets non sélectionnés, au potentiel prometteur, puissent être déposés une deuxième fois.

RECOMMANDATION 8 Mettre en place un processus d'évaluation qui prendra en compte la qualité des scénarios et la faisabilité du projet.

RECOMMANDATION 9 Évaluer ensemble les demandes d'une même région.

RECOMMANDATION 10 Que le comité consultatif puisse recommander un deuxième dépôt pour certains projets au potentiel prometteur.

RECOMMANDATIONS FORMELLES – PROGRAMME TALENTS EN VUE

MONTANT DE LA CONTRIBUTION

Nous proposons de réduire le nombre de projets soutenus pour mieux financer ceux qui seront sélectionnés. L'aide maximale pour un projet en long métrage de fiction passera à 250 000 \$ et à 150 000 \$ pour les documentaires. Les requérants pourront demander et/ou recevoir moins si cela correspond mieux à l'ampleur et aux intentions du projet. Téléfilm s'attend à couvrir de 50 % à 100 % du budget de production. Le nombre de projets soutenus pourra varier d'une année à l'autre selon le budget disponible, mais nous continuerons de viser l'équilibre du portefeuille sur le plan des régions, des groupes sous-représentés, des peuples autochtones, de la parité des genres ainsi que des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Afin de maximiser l'investissement en production, nous recommandons de supprimer l'obligation de consacrer 8 % de la contribution financière de Téléfilm à la promotion du projet. Nous proposons de donner aux productions de Talents en vue un meilleur accès à notre Programme d'aide à la mise en marché.

- | | |
|--------------------------|---|
| RECOMMANDATION 11 | Réduire le nombre de projets pour mieux financer les projets sélectionnés. L'aide maximale pour un long métrage de fiction passera à 250 000 \$ et jusqu'à 150 000\$ pour un long métrage documentaire. |
| RECOMMANDATION 12 | Supprimer l'obligation de consacrer 8 % de la contribution financière de Téléfilm à la promotion du projet. |
| RECOMMANDATION 13 | Donner aux productions un meilleur accès au Programme d'aide à la mise en marché. |

ACCOMPAGNEMENT

Afin d'aider les équipes à réussir leur entrée au sein de l'industrie cinématographique canadienne, Téléfilm exigera qu'une personne agisse à titre de mentor au projet. Celle-ci sera rémunérée par Téléfilm et devra s'impliquer activement dans l'ensemble du projet, de la préproduction à la distribution. Le choix de cette personne sera à la discrétion des équipes. Téléfilm a mandaté deux des principaux partenaires du Programme, l'Institut national de l'image et du son (INIS) et le National Screen Institute (NSI), pour nous soumettre des propositions pour aider à structurer ce mentorat. En outre, Téléfilm créera des occasions de réseautage avec les joueurs établis de l'industrie par le biais de forums/sessions de pitch.

- | | |
|--------------------------|--|
| RECOMMANDATION 14 | Une personne agissant comme mentor, rémunérée par Téléfilm, sera sélectionnée par l'équipe, et devra s'impliquer activement dans l'ensemble du projet. |
|--------------------------|--|

MISE EN OEUVRE

La pandémie a forcé l'arrêt d'un nombre important de projets approuvés l'an dernier et l'année précédente. Ces équipes bénéficieront des changements proposés pour les aider à passer à travers cette période difficile. Elles recevront un complément de financement et seront encouragées à s'adjoindre les services d'un mentor. Compte tenu de cette mise à niveau des projets en attente de tournage, nous ouvrirons le Programme plus tard cette année afin de rendre des décisions d'ici le prochain exercice financier (2022-2023).

RECOMMANDATIONS FORMELLES – RÉSUMÉ

INDICE DE RÉUSSITE

- | | |
|-------------------------|--|
| RECOMMANDATION 1 | Abandonner l'Indice de réussite comme mesure de succès du portefeuille de Téléfilm. |
| RECOMMANDATION 2 | Adopter des mesures de performance distinctes pour aider à l'amélioration continue des programmes et la reddition de comptes. |
| RECOMMANDATION 3 | Adopter deux grandes mesures de succès : l'engagement des auditoires et la résonance culturelle. |
| RECOMMANDATION 4 | Abolir le Volet accéléré du Programme de production. Les nouveaux projets seront évalués par l'entremise d'un processus sélectif. |
| RECOMMANDATION 5 | Abolir le calcul du pointage des compagnies de production qui servait à déterminer l'admissibilité au Volet accéléré en production et au Volet automatique en développement. |

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT

- RECOMMANDATION 1** Introduire un nouveau volet préqualifié de financement afin d'élargir l'accès à un financement prévisible.
- RECOMMANDATION 2** Sortie d'au moins un long métrage soutenu en production par Téléfilm au cours des trois dernières années pour être admissible au volet préqualifié de financement.
- RECOMMANDATION 3** Établir le classement des compagnies admissibles au volet préqualifié en comparant la somme du ratio de succès d'engagement des auditoires de leurs films financés par Téléfilm sortis au cours des six dernières années.
- RECOMMANDATION 4** Appliquer la règle de neutralité des plateformes et des marchés dans le calcul des recettes brutes.
- RECOMMANDATION 5** Créer un volet d'aide au bouclage des projets.
- RECOMMANDATION 6** Réviser les dépenses admissibles après consultation auprès l'industrie.
- RECOMMANDATION 7** Les 25 compagnies en tête de classement du volet préqualifié recevront 75 000 \$. Les 50 compagnies suivantes dans ce classement recevront 50 000 \$ et jusqu'à 50 des compagnies suivantes recevront 25 000\$.
- RECOMMANDATION 8** La répartition linguistique 1/3 français - 2/3 anglais s'appliquera pour le volet préqualifié.
- RECOMMANDATION 9** Des seuils régionaux seront appliqués aux Paliers B et C.
- RECOMMANDATION 10** Le montant de la participation de Téléfilm au Volet autochtone et au Volet destiné aux personnes racisées sera de 25 000 \$.

PROGRAMME TALENTS EN VUE

- | | |
|--------------------------|---|
| RECOMMANDATION 1 | Conserver les objectifs du Programme. |
| RECOMMANDATION 2 | Éliminer le plafond du budget de production de 250 000 \$. |
| RECOMMANDATION 3 | Mettre en place un nouveau volet « accès direct » pour les groupes sous-représentés. |
| RECOMMANDATION 4 | Abolir le Volet accéléré. |
| RECOMMANDATION 5 | Élargir la liste des festivals admissibles et le critère d'expérience. |
| RECOMMANDATION 6 | Évaluer le rôle des partenaires désignés. |
| RECOMMANDATION 7 | Envisager d'ouvrir à tous le nouveau volet « accès direct ». |
| RECOMMANDATION 8 | Mettre en place un processus d'évaluation qui prendra en compte la qualité des scénarios et la faisabilité du projet. |
| RECOMMANDATION 9 | Évaluer ensemble les demandes d'une même région. |
| RECOMMANDATION 10 | Que le comité consultatif puisse recommander un deuxième dépôt pour certains projets au potentiel prometteur. |
| RECOMMANDATION 11 | Réduire le nombre de projets pour mieux financer les projets sélectionnés. L'aide maximale pour un long métrage de fiction passera à 250 000 \$ et jusqu'à 150 000\$ pour un long métrage documentaire. |
| RECOMMANDATION 12 | Supprimer l'obligation de consacrer 8 % de la contribution financière de Téléfilm à la promotion du projet. |
| RECOMMANDATION 13 | Donner aux productions un meilleur accès au Programme d'aide à la mise en marché. |
| RECOMMANDATION 14 | Une personne agissant comme mentor, rémunérée par Téléfilm, sera sélectionnée par l'équipe, et devra s'impliquer activement dans l'ensemble du projet. |